



VILLE DE THIERS

Service des Affaires Scolaires

Tél. : 04.73.80.88.85

Fax : 04.73.80.88.95

Date d'arrivée : _____

N° interne : _____

DEMANDE DE DEROGATION PERIMETRE SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE : 20__ / 20__

1 FICHE PAR ENFANT

Toute fiche incomplète ne pourra pas être traitée. La demande doit être assortie d'un motif grave ou impérieux. Les demandes peuvent être déposées à partir de JUIN chaque année, **mais une réponse définitive ne pourra être donnée que dans la semaine qui précède la rentrée scolaire.**

RESPONSABLE LEGAL de l'ENFANT :

NOM - PRENOM :

ADRESSE :

Tél. travail : Tél. domicile :

PROFESSION du PERE : LIEU de TRAVAIL :

PROFESSION de la MERE : LIEU de TRAVAIL :

NOM - PRENOM de l'enfant :

DATE DE NAISSANCE :

NOM DE L'ECOLE DU SECTEUR D'ORIGINE :

NOM DE L'ECOLE SOUHAITEE : CLASSE :

ECOLE et CLASSE FREQUENTEES ANNEE PRECEDENTE :

MOTIFS de la DEMANDE DE DEROGATION:

Obligations professionnelles des parents (**joindre les justificatifs**)

Raisons médicales (**certificat médical obligatoire**)

Poursuite de scolarité dans la même école

Frère ou soeur scolarisé dans la même école

Autre motif :

Autres enfants de la famille scolarisés en primaire ou maternelle :

NOM - PRENOM de l'enfant : NOM - PRENOM de l'enfant :

DATE DE NAISSANCE : DATE DE NAISSANCE :

ECOLE FREQUENTEE et CLASSE : ECOLE FREQUENTEE et CLASSE :

Fait à Le

Signature du Responsable Légal

DECISION de Monsieur le Maire :

Dérogation : Accordée Refusée

THIERS, le

Signature + Cachet